



Commune des
Ponts-de-Martel

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général
du mercredi 8 février 2017, à 20h, à la grande salle de réunion de
l'Hôtel-Restaurant du Cerf,
sous la présidence de Monsieur Vincent Robert, Président.**

Monsieur le Président Vincent Robert ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun. Il passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 21 Conseillers généraux.

Absents excusés

Brigitta Gutmann
Pascal Humbert-Droz
Clotilde Richard
Martial Roulet
Coralie Seiler

Absent non excusé

-

Monsieur le Président Vincent Robert constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé est accepté :

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2016,
2. Demande d'un crédit de fr. 127'500.- permettant de remplacer la balayeuse par un engin polyvalent,
3. Demande d'autorisation de ne pas facturer de rémunérations liées à des cautionnements de prêts LIM,
4. Demande de modification du Règlement communal des drainages,
5. Courrier.

1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 décembre 2016

Monsieur le Président Vincent Robert ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 127'500.- permettant de remplacer la balayeuse par un engin polyvalent

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion générale.

Madame Sylviane Barth indique qu'au premier passage de cette demande de crédit devant le Conseil général, le Parti Socialiste et Libre était déjà favorable et n'a pas changé d'avis. La balayeuse d'occasion de notre commune a demandé beaucoup de frais d'entretien; repartir dans

une solution d'occasion n'est pas l'idéal. Il est clair que la polyvalence du véhicule proposé renchérit son coût, mais c'est justement l'aspect polyvalent de ce choix que le Parti Socialiste et Libre trouve pertinent. En plus de brosser, le véhicule, comme expliqué dans le rapport, peut être employé pour divers travaux tout au long de l'année et avec plus de sécurité. Avec le godet et la fourche, beaucoup de travaux pourront être simplifiés et seront plus attractifs pour les employés communaux. Si la commune désire garder de jeunes employés comme Monsieur Lionel Jean-Mairet qui ont de l'initiative et de l'énergie, il faut les doter d'équipements de notre temps et pas seulement de pelles et de pioches. Le présent rapport est très clair sur le côté financier du choix proposé par le Conseil communal. Une nouvelle balayeuse ou l'option de mandataires externes pour effectuer le travail de nettoyage des rues du village sont plus coûteux. Pour toutes ces raisons, le Parti Socialiste et Libre soutient le Conseil communal dans sa demande de crédit.

En choisissant d'investir dans un véhicule polyvalent équipé des outils décrits dans le rapport, **Madame Silvia Robert** considère que notre commune démontre une fois de plus qu'elle est résolument tournée vers l'avenir. Les multiples possibilités d'engagement de ce véhicule correspondent à ce dont nos employés communaux ont besoin. Depuis quelques années, les règlements fédéraux traitant de la sécurité au travail et de la protection des personnes n'ont cessés d'être de plus en plus restrictifs. Ce véhicule permettra à nos employés de travailler de manière sûre et efficace notamment, en plus du balayage des rues, pour l'entretien des parcs et des places de notre village qui sont très appréciés des enfants et des familles, mais qui nécessitent un entretien régulier et suivi, particulièrement des gazons, des clôtures, etc... Le Parti Démocratique Indépendant soutient ce projet invite les Conseillers généraux à en faire de même.

Au nom du Parti Libéral-Radical, **Madame Aline Botteron** remercie le Conseil communal d'avoir retiré ce dossier de l'ordre du jour du Conseil général du 3 novembre dernier. En effet, le groupe PLR trouvait qu'il manquait de précisions, notamment au niveau de sa mise à l'abri, du rangement de ses accessoires, ainsi que son équipement d'hiver. Le Parti Libéral-Radical est bien conscient de l'utilité d'un tel véhicule pour notre commune et surtout pour la sécurité de ses employés. Lors de la présentation de ce second rapport, le Conseil communal a pu répondre en détail aux diverses demandes du groupe PLR. C'est pourquoi il va soutenir cette demande de crédit. Comme l'a fait remarquer un de nos membres, ce report de dossier a été bénéfique étant donné que la commune y a gagné un jeu de chaînes à neige et un jeu de pneus d'hiver.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

3. Demande d'autorisation de ne pas facturer de rémunérations liées à des cautionnements de prêts LIM

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion générale.

A titre personnel, **Monsieur Jean-Paul Cruchaud** estime agréable de se souvenir que vers le milieu des années 1990, nos élus fédéraux se souciaient activement du développement des régions périphériques et en particulier les régions de montagnes. Il est en revanche moins agréable de constater que cette période fait probablement partie du passé. Il y a à coup sûr beaucoup de communes ou beaucoup de jeunes concitoyens à qui ces fameux prêts LIM ne suscitent plus guère d'émotion, mais il est certain que sans elle et sans le courage et la détermination des personnes qui nous ont précédés, tant au Conseil général qu'au Conseil communal, plusieurs projets d'envergure et d'importance capitale pour notre commune n'auraient sans doute jamais vu le jour. Imaginez-vous le montant des intérêts que cela aurait représenté, en

particulier pour le centre polyvalent et la patinoire du Bugnon. Comme expliqué dans le rapport, dans le cas présent, l'unique cautionnement concerné date de 2006 et est en faveur de la construction du réseau de chauffage à distance, les deux autres cautionnements sont en revanche concernés par la nouvelle loi. Cela veut dire qu'en 2006, les autorités communales ont accepté le principe de cautionnement à taux zéro. Il n'est donc effectivement pas très éthique aux yeux du Parti Libéral-Radical de leur réclamer ces intérêts, sachant qu'ils n'en avaient évidemment pas pris en compte au moment des calculs des budgets à l'époque. Il ne faut également pas oublier, qu'en remerciement de ce cautionnement, la société de chauffage à distance avait offert à la commune des frais de raccordement des bâtiments communaux à des conditions avantageuses. Au vue de ce qui précède, le groupe PLR va accepter cette demande.

Monsieur Cédric Jacot annonce que le Parti Socialiste et Libre approuve et soutient la proposition du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

4. Demande de modification du Règlement communal des drainages

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Vincent Robert** ouvre la discussion générale.

Monsieur Laurent Jeanneret annonce que le groupe PDI acceptera cette modification du Règlement communal des drainages. En effet, le Parti Démocratique Indépendant trouve bien d'augmenter le prix de la contribution annuel afin de tenir la caisse communale des drainages saine. Le montant est d'ailleurs pas très élevé pour le budget communal, un montant d'environ fr. 7'000.-, ce qui est raisonnable. Certains travaux seront nécessaires ces prochaines années, vu l'ancienneté des drainages dans la vallée, d'où la nécessité d'argent. Ceci garantira également une terre dans notre vallée saine, fertile et productive.

Au vue de l'évolution de la réserve pour la réfection des drainages et de l'augmentation de sa contribution, **Monsieur Alexis Maire** indique que les mesures proposées par le Conseil communal paraissent adaptée et appropriées aux yeux du Parti Libéral-Radical, c'est pourquoi il propose d'accepter cet arrêté.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 20 voix.

5. Courrier

Monsieur le Président Vincent Robert lit un courrier reçu de Monsieur Olivier Fahrni annonçant sa démission du Conseil général.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Vincent Robert** clos la séance à 20h20 en remerciant chacun de sa présence et en rappelant que ce vendredi se déroulera la sortie en raquettes organisée par la Commission du sport et encourage chacun à participer à cet événement.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Vincent Robert

Gaëlle Kammer